

personne à la temerité dans ses actes », me faisant remarquer mon aïeul.

Ali Bongo avait sollicité une transcription, sans avoir requis l'autorisation préalable de la juridiction compétente, notamment le tribunal de Libreville. De même, il a fait établir un acte d'état civil gabonais, sans avoir produit l'acte original délivré à Brazzaville, lieu supposé de sa naissance. Par application de l'article 118 du Code pénal, Ali Bongo doit être poursuivi pour usage de faux, le fait pour lui d'avoir fait usage de l'acte de naissance établi par Serge William Akassaga Okinda, en parfaite connaissance de son caractère frauduleux. Disqualifiez-le sans tenir compte de son statut de président-sortant. « Si la barbichette était un signe de respect, on n'enverrait pas le bouc à l'abattoir », disait mon papy. Si vous validez de nouveau la candidature d'Ali Bongo après toutes les démonstrations de faux usage de faux qui ont été faites, vous vous rendrez coupable de complicité en votre qualité de président de la Commission électorale nationale autonome et permanente, de lui avoir permis de concourir à l'expression du suffrage, à la faveur d'un acte de naissance dont vous connaissez le caractère frauduleux, délit prévu et puni par les articles 48, 49, 115 et 118 du Code pénal. Evitez de poser un acte à même de vous exposer au retour de la manivelle. Le peuple gabonais ne s'y résignera pas comme en 2009. Vos appétits pécuniaires boulimiques risquent, à terme, de vous porter préjudice. Mon grand-père disait: « L'homme creuse sa tombe avec son ventre. » Monsieur le Président, pour préserver la paix sociale dans notre pays, renoncez à valider une candidature anticonstitutionnelle. Ne commettez plus l'erreur de 2009. Certes, vous avez déjà prouvé que vous êtes « l'œil électoral d'Ali Bongo », mais il n'est tard pour vous de reculer devant l'abîme qui s'ouvre chaque jour sous vos pieds. Il n'y a nul opprobre à renoncer à une aventure très risquée. Mon aïeul disait: « Faire demi-tour ne donne pas des maux de rein au mar-gouillat. »

Jonas MOULENDA

PDG

# Le maire de Minvoul démissionne

Par Gil Lawson

**A**ntoine Francis Edzidzi N'na a démissionné samedi dernier de la mairie de cette localité et du Parti démocratique gabonais (PDG). L'état en réalité se resserrait dangereusement autour de lui. Sous la houlette du Dr Ekouma, le PDG venait de l'entendre dans le cadre d'un conseil de discipline. Le parti au pouvoir avait ressorti, à cette occasion, sa fameuse accusation d'« intelligence avec l'adversaire ». Au motif que son complexe de loisir a accueilli le candidat Guy Nzouba Ndama et les cadres du Rassemblement Héritage et Modernité qui l'accompagnaient à l'étape de Minvoul, lors de son périple dans le Woleu-Ntem. « Les notes des services » qui sont parvenues à Louis, au siège du PDG, faisaient état « d'une participation active » des proches du maire dans l'organisation matérielle de cette tournée. « Cela a suffi pour qu'Emmanuel Nzé Bekale décrète la convocation de ce conseil de discipline. Antoine Francis Edzidzi N'na, qui savait qu'il n'avait aucun espoir pour que ses arguments portent, a décidé de prendre les devants en démissionnant. Pour ne pas avoir à vivre l'épreuve traumatisante

qu'à subie son collègue de Bitam, Clotaire Edou Nkoulou, débarqué dans les mêmes conditions et pour les mêmes motifs.

Aussitôt parti, l'homme a annoncé son ralliement au Rassemblement Héritage et Modernité. Une décision qui va créditer les soupçons du PDG, dédouanant du même coup le député de Minvoul, François Ango, que plusieurs personnes tenaient pour responsable des déboires que son frère était en train de connaître au sein du PDG. Les deux hommes cheminent en politique depuis 2004, année au cours de laquelle, avec l'ancien député Levy Ntem, ils lancent le mouvement Bongo Doit Présider (BDP), pour faire barrage à l'initiative du Dr Mengara qui avait créé le mouvement Bongo Doit Partir (BDP). Lors de l'élection législative de 2006, les deux hommes vont se succéder au siège unique de la commune de Minvoul. Antoine Francis Edzidzi N'na sera élu le premier. Son mandat sera écourté au bout d'un mois suite à un recours déposé à la Cour constitutionnelle par ses adversaires. L'homme refusera de repartir à la bataille, préférant réintégrer son corps d'origine, la douane. François Ango se saisira de cette occasion pour prendre la relève. Il sera élu et ter-



mine actuellement son deuxième mandat.

En 2013, Edzidzi N'na, toujours en accord avec son frère, briguera la mairie de Minvoul. Mais depuis un certain temps, selon nos sources, l'homme cachait mal son ennui à la tête de cette municipalité. La décentralisation promise par Ali Bongo Ondimba n'ayant pas été au rendez-vous. Beaucoup lui prêtaient l'intention de vouloir revenir à l'Assemblée nationale à la place de son frère François Ango. Pour les mêmes raisons, d'autres avaient cru

que le député sortant, revenu dans les bonnes grâces du pouvoir depuis qu'il a refusé de rejoindre le Rassemblement Héritage et Modernité qu'il a pourtant contribué, avec d'autres, à mettre en place, usait de ses relations dans le système pour écarter Antoine Francis Edzidzi N'na. La démission de samedi a l'avantage de clarifier la situation. Les deux frères savent désormais qu'ils devront s'affronter dans les urnes en fin d'année au moment du renouvellement de la chambre des députés.